

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 787**

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 787 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 20 avril 2026, intitulé : « **Règlement numéro 787 autorisant des travaux municipaux de nouveaux pavages, trottoirs et bordures pour l'année 2026 et décrétant un emprunt de 1 244 000 \$** », a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre à l'hôtel de ville, le 29 avril 2026;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 2 juin 2026.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 9 juin 2026.



Rebecca Monaco, LL.L., J.D.  
Greffière